

-----  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 18-112**

**OBJET : CONVENTION DE  
FONCTIONNEMENT ET DE  
FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS  
ENFANCE JEUNESSE**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq octobre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**Date de la convocation :** 18 octobre 2018

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 25</i> <i>Votants : 32</i></p> <p><b>Résultat du vote :</b></p> <p><i>Pour : 32</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i></p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Pierre BAFFERT, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, (Saint Joseph de Rivière) ; Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b></p> <p>Christel COLLOMB à Pierre BAFFERT ; Christian ALLEGRET à Denis SEJOURNE ; Gérard ARBOR à Patrick FALCON ; Céline BOURSIER à Jean-Louis MONIN ; Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Denis BLANQUET à Olivier RICARD ; Martine MACHON à Christiane MOLLARET</p>
--	---

**CONSIDERANT** la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,  
**CONSIDERANT** le travail mené par la commission Vie Sociale, réunie en séance du 09 octobre dernier,  
**CONSIDERANT** la nécessité de conventionner avec les associations afin de fixer les objectifs de partenariat et les versements correspondants, en vue des mandatements au Trésor Public.  
**CONSIDERANT** la période de renégociation des contrats enfance jeunesse, pour les actions menées en partenariat avec les associations suivantes :

- Pour l'enfance : Féés et lutins ; Sac à Jouets (EAJE) ; Titounets de Chartreuse
- Pour la Jeunesse : AADEC ; AAVE ; CSPG ; PAJ

Il est proposé d'établir, pour l'année 2018 -année transitoire-, un avenant aux conventions existantes avant la mise à jour définitive des conventions pour la période triennale à venir. Le projet d'avenant est annexé.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- **VALIDE** ce projet d'avenant.
- **AUTORISE** le Président à signer ces documents.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 31 octobre 2018

Le Président,  
Denis SEJOURNE.

